



ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES ET USAGERS DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE LILLE-SECLIN

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 JANVIER 2026 (EXERCICE 2025)

Le vingt-six janvier 2026 à 17 h, les membres de l'**Association Syndicale des Propriétaires et Usagers de la Zone Industrielle de Lille-Seclin** se sont réunis en assemblée générale ordinaire dans les locaux de la société THÉODORE Groupe située au 5 rue René Cauche à Noyelles-lès-Seclin sur convocation de son Président effectuée par lettre recommandée conformément aux statuts.

Le registre de présence a été émarginé par tous les membres de l'assemblée générale présents et les mandataires des membres représentés rentrant en séance.

L'assemblée procède ensuite à la composition de son bureau :

Jean-Michel HADJADJ préside la séance en qualité de Président de l'association, assisté par Cyriac BOULANGER *Vice-Président*, Marc-Antoine MICHELET *Secrétaire de Séance* et Grégory MALARD *Scrutateur* régulièrement désignés par l'Assemblée.

La feuille de présence certifiée exacte et sincère par les membres du bureau de l'assemblée permet de constater que le nombre de présents et représentés s'élève à **71 353** voix sur 100.000.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué constate que plus de la moitié des membres sont présents ou représentés, en conséquence, le quorum est atteint et l'assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau de l'assemblée sera conservée à l'appui du présent procès-verbal, ainsi que les pouvoirs des membres représentés.

Le président dépose sur le bureau de l'assemblée et met à la disposition des membres :

- La feuille de présence certifiée exacte et sincère ;
- Un exemplaire des statuts de l'association ;
- Le rapport d'activité ;
- Les textes des projets de résolution.

Le président fait observer que la présente assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions légales et réglementaires et aux dispositions des statuts et que les documents prescrits ont été tenus à leur disposition au siège social où ils ont pu en prendre connaissance, préalablement à ladite assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le président rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'Activité 2025 ;
- Rapport Financier 2025 ;
- Budget Prévisionnel et Cotisations 2026 ;
- Renouvellement de membres du bureau ;
- Nomination de nouveaux administrateurs ;
- Questions diverses.



ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIÉTAIRES ET USAGERS DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE LILLE-SECLIN

Puis lecture est donnée des rapports d'activité et financier 2025, ainsi que du budget prévisionnel 2026.

Le président donne ensuite la parole aux membres de l'assemblée.

Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée et diverses observations sont échangées.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes, figurant à l'ordre du jour :

RÉSOLUTION N° 1

L'Assemblée Générale de l'Association Syndicale des Propriétaires et Usagers de la Zone Industrielle de Lille-Seclin réunie le 26 janvier 2026, après avoir entendu les rapports d'activité et financier, donne quitus au Conseil d'administration de l'Association.

Pour : 71 353 voix

Contre : 0 voix

La résolution est adoptée par les membres présents et représentés.

RÉSOLUTION N° 2

L'Assemblée Générale de l'Association Syndicale des Propriétaires et Usagers de la Zone Industrielle de Lille-Seclin réunie le 26 janvier 2026 décide de :

- Reconduire les rondes, les nuits, week-ends et jours fériés, assurées par la société ARTEMIS,
- Répartir la dépense correspondante, soit 302,50 euros HT ou 363 euros TTC, par part virile entre les propriétaires,
- Appeler cette contribution en une fois et en même temps que l'appel de cotisation 2026.

Pour : 71 353 voix

Contre : 0 voix

La résolution est adoptée par les membres présents et représentés

RÉSOLUTION N° 3

L'Assemblée Générale de l'Association Syndicale des Propriétaires et Usagers de la Zone Industrielle de Lille-Seclin réunie le 26 janvier 2026 approuve le projet de budget prévisionnel 2026 s'élevant à : 51 880 euros hors prestations de sécurité ARTEMIS (58 521 €).

Pour : 71 353 voix

Contre : 0 voix

La résolution est adoptée par les membres présents et représentés

RESOLUTION N° 4

L'Assemblée Générale de l'Association Syndicale des Propriétaires et Usagers de la Zone Industrielle de Lille-Seclin réunie le 26 janvier 2026 approuve l'appel de cotisations 2026 comme suit :

- Droit fixe : 210,00 euros
- Droit variable : 0,011 euros par m²

Pour : 71 353 voix

Contre : 0 voix

La résolution est adoptée par les membres présents et représentés



ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES ET USAGERS DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE LILLE-SECLIN

RÉSOLUTION N° 5

L'Assemblée Générale de l'Association Syndicale des Propriétaires et Usagers de la Zone Industrielle de Lille-Seclin réunie le 26 janvier 2026 ayant à procéder au renouvellement de 4 administrateurs en 2026, dont les noms suivent :

- ChristianCHANTELOT ;
- François DUFURIER ;
- Grégory MALARD ;
- Sylvie SÉZILLE DE MAZANCOURT

qui se représentent, les renouvelle dans leur mandat pour une durée de trois ans se terminant à l'AG de 2029 statuant sur les comptes de 2028.

Pour : 71 353 voix

Contre : 0 voix

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

RÉSOLUTION N° 6

L'Assemblée Générale de l'Association Syndicale des Propriétaires et Usagers de la Zone Industrielle de Lille-Seclin réunie le 26 janvier 2026, ayant à procéder à l'élection d'un ou plusieurs administrateurs pour 3 années nomme :

- Cédric CONTANT ;
- Maxence MAURICE.

Pour : 71 353 voix

Contre : 0 voix

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

RÉSOLUTION N° 7

L'Assemblée Générale de l'Association Syndicale des Propriétaires et Usagers de la Zone Industrielle de Lille-Seclin réunie le 26 janvier 2026 donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

Pour : 71 353 voix

Contre : 0 voix

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président et le secrétaire de séance.

Jean-Michel HADJADJ,
Président

Cyriac BOULANGER,
1^{er} Vice-Président

Marc-Antoine MICHELET,
Secrétaire de Séance